

Transposition des postes, un néologisme d'hypertraduction

Le terme *transposition des postes*, pour traduire le terme anglais *conversion of position*, s'est implanté depuis un bon moment dans la fonction publique du Canada. Cette traduction n'est pas sans poser des problèmes terminologiques aux gestionnaires, agents de classification des postes et traducteurs qui, de par leur profession, sont obligés de cerner cette notion pour la rendre en français correct. Cet article montre que l'équivalent *transposition des postes* ne correspond pas à l'expression anglaise *conversion of positions*, mais aussi qu'il fournit un exemple d'une catégorie de néologismes dont l'auteur souhaite introduire la définition: les néologismes d'hypertraduction.

Le vocable *transposition des postes* désigne, dans la version française des documents officiels de la fonction publique du Canada, une modification opérée par les agents de classification et les gestionnaires du gouvernement fédéral dans la dénomination de tous les postes correspondant à un groupe ou à un niveau de fonctions administratives, en vue de leur affectation à d'autres groupes ou à d'autres niveaux (Canada, Commission de la Fonction publique: 84).

Cette opération est effectuée lorsqu'une réévaluation de l'ensemble des fonctions d'un ministère ou d'une unité administrative faisant partie de celui-ci s'impose. Or, cette activité gestionnaire devrait être rendue en français par le terme *conversion des postes*, car l'équivalent correct du mot anglais *conversion* s'exprime ordinairement par son homologue français comme l'attestent tous les dictionnaires bilingues. Les dictionnaires français établissent d'ailleurs une nette distinction entre la *transposition* et la *conversion*, en l'occurrence *Le Grand Robert de la langue française*, lorsqu'il relève tous les sens de ces mots avec leurs usages métaphoriques correspondants. Le volume IX de ce dictionnaire indique que, dans son sens

générique, le mot *transposition* se rapporte à un déplacement physique d'un endroit à un autre ou à une interversion conceptuelle comme dans l'expression *transposition de sens*. C'est ainsi que dans le domaine de la pathologie on parlera d'une *transposition vasculaire* (Robert 1985: IX, 450). Un deuxième sens de *transposition* se définit par "le fait de transposer, de faire passer dans un autre domaine" (IX, 450). Dans cette perspective, on parlera non seulement d'une transposition de sens, comme dans la première acception de ce mot, mais aussi d'une transposition de valeur ou de réalité (IX, 450). Le Tome II du Robert, quant à lui, mentionne que le mot *conversion* désigne "le fait de se changer en autre chose". C'est ainsi qu'on parle de *conversion* ou de *reconversion* lorsqu'il s'agit de "l'adaptation (d'une personne, d'une entreprise) à une nouvelle activité sociale par suite de la suppression ou de la dispersion de l'ancienne" (II, 903).

L'unité terminologique *conversion des postes* doit être envisagée dans un champ sémantique évoquant la métamorphose, c'est-à-dire une modification s'opérant dans le temps, et qui s'oppose radicalement à la transposition représentant plutôt l'idée du changement de place ou de permutation, c'est-à-dire un déplacement s'opérant dans l'espace. L'opération administrative susmentionnée n'implique par ailleurs aucun changement de place, dans la dimension spatiale, mais indique une transformation dans la dimension

Termino

temporelle. Cette transformation s'applique à des entités abstraites, interprétées comme un ensemble de mutations de niveaux d'évaluation de postes administratifs, en anglais : "The process of changing the designation of all positions in a group or level to cover their assignment to a new or revised evaluation plan" (Canada, Commission de la Fonction publique 1981 : 15). L'expression française correcte, en équivalence de *conversion of position*, est donc *conversion des postes* et la documentation de la fonction publique fédérale devrait refléter cette identité terminologique ou notionnelle entre la langue de départ et la langue d'arrivée.

Nous venons de voir que le terme *transposition des postes* constitue un glissement de sens par rapport à son équivalent anglais. Si ce terme était apparu occasionnellement dans l'un ou l'autre document administratif à la fonction publique du Canada, il n'aurait eu aucun intérêt pour la terminologie et il n'aurait même pas mérité la mise au point qui précède. Or, il se fait que ce glissement de sens s'est répandu parmi la plupart des usagers du vocabulaire administratif dans l'administration fédérale, y compris les spécialistes de la langue comme les traducteurs. Il faut donc le traiter comme un véritable néologisme, avec la particularité qu'il s'agit d'un néologisme de traduction et même d'hypertraduction comme nous allons le démontrer.

Avant de préciser ces catégories, rappelons que Guy Rondeau dans son *Introduction à la terminologie* (1984 : 124)

a déjà accordé une place importante, dans sa typologie des néologismes, au processus de création néologique en situation interlinguistique, y compris en situation traductionnelle. Son concept de néologie d'appoint, ou néonymie d'appoint comme il préfère la désigner, se définit par la création de nouveaux termes, dans une situation interlinguistique, lorsque deux langues sont en présence et lorsqu'il y a passage de dénominations nouvelles d'une langue à l'autre. Ce passage peut s'effectuer selon plusieurs manières différentes : sous la forme d'emprunts, sous l'influence de spécialistes de la langue (traducteurs et terminologues), sous l'influence de spécialistes d'un domaine ou par l'intermédiaire de traductions littérales (calques). À cette néologie d'appoint s'oppose la néologie (ou néonymie) d'origine qui se définit par la création d'un nouveau terme lors de la conception d'un objet ou d'une idée, lorsque le concepteur le désigne dans sa propre langue. La place de la traduction en tant que processus de pénétration de néologismes dans une langue déterminée est reconnue dans cette typologie. En effet, le traducteur, surtout dans les situations de bilinguisme, est souvent obligé de créer des terminologies nouvelles ou d'emprunter de nouveaux termes à la langue de départ. Cette création de néologismes peut être de qualité très diverse, allant de l'erreur de traduction à l'emprunt, en passant par le calque jusqu'aux néologismes de haute qualité. Il n'en reste pas moins que la production néologique traductionnelle est

particulièrement abondante et qu'il ne faut pas la sous-estimer. Elle constitue même, à notre avis, une catégorie distincte de néologie que nous appellerons la *néologie de traduction* et qui se définit comme un processus de création de formes linguistiques nouvelles par la médiation de l'acte traductionnel. Ce processus est à l'origine de la création de néologismes de traduction que nous définissons, quant à eux, comme des formes linguistiques nouvelles créées par la médiation de l'acte traductionnel.

Le néologisme d'hypertraduction ne constitue qu'une catégorie de néologismes de traduction. C'est un néologisme tributaire d'un mécanisme psycholinguistique bien connu en stylistique : l'hypercorrection qui consiste à "reconstruire une forme linguistique fautive, supposément correcte, à la place d'une forme supposément altérée, mais en réalité correcte, par souci de perfection" (citation de Marouzeau in Robert 1985 : V, 310). Dans le cas qui nous occupe, le traducteur a manifestement voulu éviter de reproduire la forme anglaise en français, autrement dit de commettre un calque par peur de l'anglicisme, alors qu'il lui aurait suffi de vérifier le sens des termes *conversion* et *transposition* en français pour éviter le glissement de sens. C'est ce mécanisme d'hypercorrection, lorsqu'il s'accomplit en situation traductionnelle, auquel nous réservons l'appellation d'*hypertraduction*. Cette hypertraduction

critiques

obéit à des motivations diverses : souci d'élévation sociale, désir d'adopter un style recherché, peur de l'anglicisme, etc., mais l'important est de comprendre qu'une forme hypertraduite, lorsqu'elle est adoptée dans un milieu bien défini pendant un certain temps, peut constituer un véritable néologisme malgré son caractère manifestement erroné.

Au cours de cet article, à partir de l'étude d'un cas particulier, nous venons de dégager un type de néologisme qui nous permet d'enrichir la typologie des néologismes dans le contexte de la création terminologique traductionnelle. L'hypertraduction est un mécanisme aussi répandu au Canada français que l'anglicisme en raison de la résistance manifestée par les milieux cultivés vis-à-vis de toute forme linguistique ressemblant à l'anglais. Il arrive cependant que la forme française correcte est identique à la forme anglaise et il est, par conséquent, inutile de se débarrasser d'un faux ami imaginaire.

La problématique soulevée dans cet article nous fait comprendre le lien étroit qui existe au Canada entre la traduction, la néologie et la terminologie. La terminologie aide le traducteur à résoudre des cas complexes de traduction tandis que cette dernière fournit la matière première aux deux autres disciplines en leur permettant de mettre en évidence la création de néologismes dans une situation interlinguistique. Il n'est donc pas

surprenant de constater que l'enseignement de la terminologie se soit développé au sein des écoles de traduction, ces deux spécialités étant destinées à s'épauler mutuellement.

*Raymond Pepermans,
Direction de la terminologie,
Secrétariat d'État du Canada,
Canada.*

Bibliographie

Canada, Commission de la Fonction publique, 1981 : *Lexique des termes et des définitions afférents au personnel / Lexicon of terms and definitions relating to personnel*, Ottawa, La Commission, 86 p.

Robert, Paul, 1985 : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2e éd., ent. revue et enrichie, 9 tomes.

Rondeau, Guy, 1984 : *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaëtan Morin, 238 p.